



LOCALISATION

### CONTACTS

Fondation du Patrimoine Bretagne  
7 Boulevard Solférino - BP 90 714 - 35 007 Rennes Cedex  
Tel : 02 99 30 62 30 - Fax : 02 99 31 40 45  
Email : [delegation-bretagne@fondation-patrimoine.com](mailto:delegation-bretagne@fondation-patrimoine.com)  
Web : [www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

Association « Les Vieilles Voiles de Rhuys »  
Impasse de Kéret - 56370 Sarzeau  
Tel : 06 23 64 99 19  
Email : [contact@vieillesvoilesderhuys.org](mailto:contact@vieillesvoilesderhuys.org)

SOUSCRIPTION

Préservez aujourd'hui l'avenir

en restaurant notre patrimoine

1 don = 1 économie d'impôt

**BATEAU LE PÈRE DANIEL**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

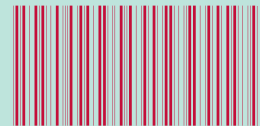
PRESENTATION

Par les aides techniques et financières dont elle dispose, la Fondation du Patrimoine du Morbihan est devenue un partenaire et un levier économique essentiel pour les particuliers, les associations, les entreprises et les collectivités du département.

Chaque année, 500.000€ d'aides fiscales et 80.000€ de subventions sont distribuées aux propriétaires privés et publics du Morbihan permettant ainsi de maintenir plus de 170 emplois dans le département.

**LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Ne pas jeter sur la voie publique



SOUSCRIPTION



FONDATION



PATRIMOINE



  
**REPRO CONSEIL**  
soutient l'association des Vieilles Voiles de Rhuys.  
[www.repro-conseil.fr](http://www.repro-conseil.fr)

La Fondation du Patrimoine Bretagne soutient l'association des Vieilles Voiles de Rhuys pour collecter vos dons en vue de la restauration du bateau le Père Daniel

LE « PERE DANIEL » :

L'Association des Vieilles Voiles de Rhuy s a été contactée en fin 2009 par le propriétaire d'un bateau nommé « Père Daniel », mouillé dans le port de Saint Jacques en Sarzeau (Morbihan). Ce propriétaire souhaitant se séparer de ce navire, en a fait don à l'Association, connue dans la Presqu'île de Rhuy s pour son savoir faire en matière de restauration du Patrimoine Maritime. Promis à une disparition rapide, ce bateau fait partie du Patrimoine Maritime de la Côte Sud de la Presqu'île de Rhuy s où il a navigué depuis plus de 50 ans

Monsieur Daniel Le Goff, né en 1917, a fait construire ce bateau au Chantier Bureau au Croisic en 1954. Ce sloop a navigué à la pêche jusqu'en 1982, puis transformé en vedette de plaisance par ses propriétaires successifs. Les Vieilles Voiles de Rhuy s ont donc décidé d'accepter ce don et de sauver ce bateau en le restaurant conformément à ce qu'il était à l'origine, c'est-à-dire en version voilier.

A la fin de la restauration, prévue pour mai 2010, la propriété de bateau sera transférée à la Commune de Sarzeau. Il naviguera sous équipement de l'association des Vieilles Voiles de Rhuy s et sera un outil pédagogique au service d'un public varié, un outil d'apprentissage aux techniques traditionnelles de navigation et de gréement, de découverte du milieu marin et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

L'Association des Vieilles Voiles De Rhuy s :

C'est une Association loi 1901, dont le siège et le chantier sont situés à Kérèt à Sarzeau en Presqu'île de Rhuy s. Depuis plus de 10 ans, elle milite pour la sauvegarde et la promotion du Patrimoine Maritime local. Elle compte 70 bénévoles et dispose de toutes les compétences en matière de charpente marine et de gréement traditionnel. Son activité consiste à restaurer et entretenir les bateaux traditionnels dans son atelier de Kérèt. Elle a à son actif la restauration de plusieurs unités, telles que des canots bretons, sloops ou cotres auriques.

Elle participe à tous les rassemblements de bateaux traditionnels de la région et effectue par ailleurs des recherches sur l'histoire du port du Logeo de Sarzeau présentées, sous la forme d'exposition de photographies, dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Jean-Yves LE PETIT  
Président de l'association des Vieilles Voiles de Rhuy s

Comprendre, sauvegarder, transmettre

PROJET

DESCRIPTION

**Oui, je fais un don** pour soutenir la restauration du bateau le Père Daniel et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet porté par l'association dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Mon don est de ..... euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de : (cocher)  
 l'impôt sur le revenu  
 l'impôt sur la fortune  
 l'impôt sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :  
« Fondation du Patrimoine - Père Daniel »

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :  
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).  
Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.  
- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50.000€)  
Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :  
- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaire)  
Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt

Votre nom ou celui de votre société : .....

Votre Adresse : .....

**Bon de souscription + chèque ou espèces :**  
- à déposer à : l'association « Les Vieilles Voiles de Rhuy s » Impasse de Kérèt - 56370 Sarzeau  
- ou à adresser à : Fondation du Patrimoine Bretagne

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Délégation Régionale Bretagne à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.

BON DE SOUSCRIPTION

